



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00260

Numéro SIREN : 341 947 000

Nom ou dénomination : A 3 C

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2012 sous le numéro de dépôt 4875

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de REIMS

55/57 Rue Thiers
BP35 51052 REIMS Cedex
Me DELPY, Greffier

Tel : 03.26.88.30.66

RECEPISSE DE DEPOT

MAZARS

CS 30009

51726 REIMS CEDEX

V/REF :

N/REF : 87 B 260 / 2012-A-4875

Le Greffier du Tribunal de Commerce de REIMS certifie qu'il a reçu le 18/10/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2012
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

A 3 C
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
6 place Léon Bourgeois
51100 Reims

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-4875 le 18/10/2012

R.C.S. REIMS 341 947 000 (87 B 260)

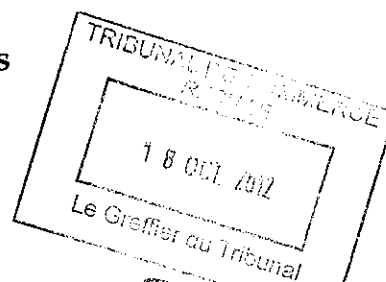
Fait à REIMS le 18/10/2012,

LE GREFFIER

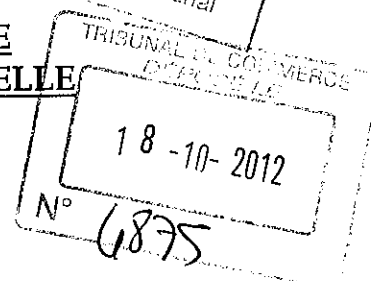


A.3.C.

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
 au capital de 160 000 euros
 Siège social : 6 Place Léon Bourgeois
 51100 REIMS
 REIMS 341 947 000

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2009



L'an deux mille neuf, le trente juin, à seize heures,

Les actionnaires de la société A.3.C., société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 160 000 euros, divisé en 10000 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 6 Place Léon Bourgeois, 51100 REIMS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6 Place Léon Bourgeois 51100 REIMS, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 15 juin 2009 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur RENAUD PEREIRA, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Madame Raphaële VASSE et Monsieur Jean-Claude SEGAL, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Claude SEGAL est désigné comme secrétaire.

Monsieur Dominique MARCELET, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 juin 2009, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du cinquième des actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2008,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de surveillance.

Puis le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

7 E

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 311 019,83 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	311 019,83 euros
------------------------	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3 382 881,42 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant de l'article L. 225-86 dudit Code qui y est mentionnée.

L'Assemblée Générale prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

Les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés



QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Dominique MARCELET, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Gérard BURNOD, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et Monsieur Gérard BURNOD ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de Dominique MARCELET, Commissaire aux Comptes titulaire,

- et de nommer Pascal DOMINE, domicilié 3 et 5 rue de Cernay - 51100 REIMS, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

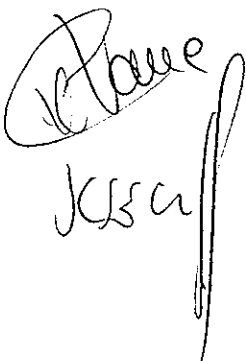
Pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 31/12/2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

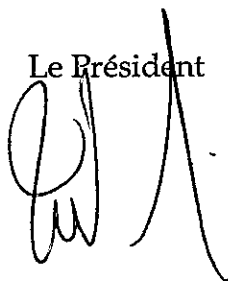
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

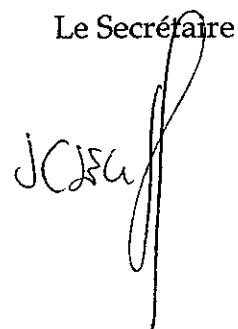
Les Scrutateurs

Handwritten signature of a scrutator, appearing to be 'JCSu'.

Le Président

Handwritten signature of the President, appearing to be 'P. Domine'.

Le Secrétaire

Handwritten signature of the Secretary, appearing to be 'JCSu'.